

## POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

### Mission intégrée "État de droit" de l'UE pour l'Iraq (EUJUST LEX-Iraq)

Mise à jour: janvier 2014

#### Toile de fond de la mission

EUJUST LEX-Iraq a été la première mission intégrée "État de droit" de l'UE menée dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Opérationnelle de 2005 à 2013, la mission visait à renforcer l'État de droit dans toute sa complexité, en disposant de toute la gamme d'expertise et d'assistance nécessaires, que ce soit dans le domaine policier, judiciaire ou carcéral ou encore en matière de droits de l'homme et d'égalité entre les hommes et les femmes.

La phase opérationnelle d'EUJUST LEX-Iraq a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 2005, à la suite d'une invitation du premier ministre iraquien. Au cours des premières années, en raison des conditions de sécurité insuffisantes, la mission était basée à Bruxelles et offrait des formations en Europe aux fonctionnaires iraqiens. Grâce à l'amélioration de la sécurité, la mission a commencé en 2009 à organiser des activités en Iraq et deux ans plus tard, en 2011, elle a entièrement transféré son quartier général en Iraq même afin d'être plus proche de ses homologues iraqiens et des participants aux formations. EUJUST LEX-Iraq a ainsi pu devenir le plus important et le plus efficace des partenaires internationaux de l'Iraq dans le

domaine de l'État de droit. Après avoir été opérationnelle pendant près de neuf ans, la mission a été clôturée à la fin de 2013.

#### FAITS ET CHIFFRES

**Lieu:** Iraq et États membres de l'UE  
**Quartier général:** Bagdad  
**Lancement:** 1<sup>er</sup> juillet 2005  
**Fin:** 31 décembre 2013  
**Chef de mission:** Général de brigade László Huszár  
**Effectif:** 66 personnes (53 experts internationaux et 13 agents locaux)  
**Budget:** 15 400 000 EUR (du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, y compris la phase de liquidation en 2014 après la clôture de la mission)  
**États contributeurs:** États membres de l'UE et Norvège



#### Mandat et objectifs

La mission EUJUST LEX-Iraq a été instituée dans le but de renforcer l'État de droit et de promouvoir une culture de respect des droits de l'homme en Iraq en offrant des possibilités de perfectionnement professionnel aux fonctionnaires iraqiens de haut et moyen niveau travaillant dans le système de justice pénale.

Pour exécuter ce mandat, la mission a poursuivi les objectifs suivants:

- contribuer à la mise en place en Iraq d'un système de justice pénale professionnel, fondé sur l'État de droit;
- appuyer et soutenir la mise en place d'une coordination et d'une collaboration entre les différentes composantes du système de justice pénale par une formation appropriée;
- aider les autorités iraqiennes, au moyen d'une formation adaptée, à élaborer et mettre en œuvre une stratégie en matière de formation ainsi que des techniques modernes d'encadrement supérieur;
- conseiller et encadrer les autorités iraqiennes dans des domaines choisis en fonction des besoins définis;
- faire bénéficier l'Iraq de la valeur ajoutée de l'UE, en tenant compte des activités menées par d'autres acteurs internationaux.



**Chef de mission (2011-2013)**  
**Général de brigade László HUSZÁR**

#### Implantations

La mission EUJUST LEX-Iraq avait son quartier général à Bagdad; elle disposait d'une antenne à Erbil (région du Kurdistan) et d'un bureau satellite à Bassora (sud de l'Iraq).

## Acquis de la mission

Malgré le défi que représentait le climat de sécurité, les résultats obtenus par la mission dans des projets couvrant tous les éléments du système de justice pénale de l'Iraq se sont maintenus à un niveau élevé. Certaines formations spécialisées supplémentaires ont également été organisées dans des États membres de l'UE.

Dans le domaine policier, EUJUST LEX-Iraq a essentiellement encouragé le recours aux techniques d'investigation reposant sur des preuves plutôt que sur des aveux. Dans le domaine judiciaire, les juges et procureurs iraqiens ont pu acquérir une bien meilleure compréhension de la coopération judiciaire internationale et l'établissement de liens avec des agences judiciaires régionales et européennes a été stimulé. Dans le secteur carcéral, la gestion et la sécurité des établissements pénitentiaires ont enregistré des progrès significatifs, de même que le respect des droits de l'homme pour les prisonniers. En matière de droits de l'homme et d'égalité entre les hommes et les femmes, la mission a permis d'améliorer les capacités locales de lutte contre les violences domestiques et le trafic d'êtres humains, comme en témoignent les réactions positives des participants iraqiens.

En tout, plus de 7 000 fonctionnaires iraqiens de moyen et de haut niveau ont bénéficié d'une formation ou d'un encadrement pendant la mission.

## Transition et stratégie de sortie

Au cours des mois précédant la fin de la mission, qui était fixée au 31 décembre 2013, EUJUST LEX-Iraq a, avec succès, mis un terme à toutes ses activités opérationnelles et remis les programmes de formation, les manuels et autres matériels de formation à ses homologues iraqiens qui continueront d'assurer la formation de façon autonome.

Dans le cadre de son soutien global à l'État de droit en Iraq, l'UE envisage de lancer en 2014 un programme visant à renforcer la justice pénale iraqienne et à tirer parti des travaux d'EUJUST LEX-Iraq. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'aide au développement ciblée que l'UE fournit constamment à l'Iraq par le biais de l'instrument de coopération au développement dans des secteurs clés : démocratie, bonne gouvernance, État de droit et droits de l'homme et qui s'est élevée depuis 2003 à 1 milliard d'euros.



La **politique de sécurité et de défense commune (PSDC)** de l'Union européenne inclut la définition progressive d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. La PSDC permet à l'Union de développer ses capacités civiles et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits à l'échelle internationale. Elle contribue ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationale, conformément à la charte des Nations unies. La PSDC comprend une importante composante "prévention des conflits".

Située à Bruxelles, la **Capacité civile de planification et de conduite (CPCC)** est la structure permanente chargée de la conduite opérationnelle autonome des opérations civiles de la politique de sécurité et de défense commune. Sous le contrôle politique et la direction stratégique du Comité politique et de sécurité, et sous l'autorité générale du Haut-Représentant, la CPCC assure la planification et la conduite effectives des opérations de gestion civile des crises menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, ainsi que la bonne mise en œuvre de toutes les tâches liées aux missions.

D'autres informations et documents de référence figurent aux adresses <http://www.eeas.europa.eu/csdp> et [eeas.europa.eu](http://eeas.europa.eu).